COMMUNE DE SAINT-MARCELLIN-EN-FOREZ

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 NOVEMBRE 2026

DÉLIBERATION N° 2026-11-072

Nombre de membres en exercice : 29
Nombre de membres présent(s) :26
Nombre de suffrages exprimés : 29
Nombre d'absent(s) : 3
Nombre de pouvoir(s) 3

Vote :
Pour : 29
Contre : 0
Abstentions : 0
Ne vote(nt) pas : 0

Le cinq novembre deux mille vingt-six, à 20h00, le Conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire à la salle du Colombier, sous la présidence de Monsieur Eric LARDON, Maire.

Date de convocation : 23 octobre 2026 complétée le 28 octobre 2026

Membres présents en séance :
Eric LARDON, Armand LULKA, Hélène DE SIMONE, Patrick AIVAZIAN, Charlotte DEGUIN, Romain DUINAT, Florence GAVARD, Rene TETE, Christiane CLUZEL, Patrice BRAUD, Dominique THIOLERE, Francois DELESTRADE, Martine CHARLES, Eric VIOLLET, Jérôme VARAGNAT, Armando FALCIONI, Raphael GABION, Marie-Pierre SEON, Isabelle ROIRE, Stephanie JAILLET, Corinne VERDIER, Carole MAUVIN, Arnaud CENZATO, Christophe KRISTIDES, Morgane LAFARGE, Alexandre KARAGUEUZIAN

Membre(s) absent(s) excusé(s) :
Odile PHILIPPON, Margot SOLVIGNON, Charlène ROSNOBLET

Membre(s) ayant donné un pouvoir :
Odile PHILIPPON pouvoir à Christiane CLUZEL, Margot SOLVIGNON pouvoir à Charlotte DEGUIN, Charlène ROSNOBLET Pouvoir à Patrick AIVAZIAN

Les conseillers présents représentant la majorité des membres en exercice, qui sont au nombre de 29, il a été procédé, conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales à la nomination d'un(e) secrétaire. Madame Marie Pierre SEON ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Objet : CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE PERSONNEL – SYNDICAT INTERCOMMUNAL A VOCATION UNIQUE DES GRANGES – APPROBATION

Certifié exécutoire
Transmis à la Sous-Préfecture de Montbrison
le :

Publié ou notifié :

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
042-214202566-20261105-2026-11-072-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 12/11/2026
Publication : 12/11/2026

Le Syndicat Intercommunal à Vocation Unique (SIVU) des Granges a été créé en 2009, à l'initiative de 3 communes, Saint Marcellin en Forez, Bonson et Saint Cyprien, afin de mutualiser leurs moyens pour la création et la gestion d'un Espace d'Accueil Jeunes Enfants (0-6 ans), puis d'en assurer le financement et le fonctionnement.

Le SIVU ne dispose pas de services administratifs et techniques propres.

Depuis l'origine la gestion administrative, financière et technique du SIVU est confiée à la commune de BONSON, à travers une convention de mise à disposition de services, et ce afin d'assurer un fonctionnement efficace, rationnel et économiquement soutenable pour le syndicat.

Cette organisation répond à un objectif de bonne administration locale et de mutualisation des moyens publics.

D'un commun accord entre les communes membres, il a été décidé de confier cette gestion à la commune de Saint Marcellin en Forez à partir du 1er janvier 2027 pour une durée de 3 ans.

Ce changement nécessite l'approbation d'une convention de mise à disposition de services entre la commune de Saint Marcellin en Forez et le SIVU des Granges, conformément aux dispositions de la Loi n° 84-531 du 26 janvier 1984 et du décret n°2008-580 du 18 juin 2008.

Les frais de personnel seront remboursés aux frais réels par le SIVU à la commune.

Lors de sa séance du 29 septembre 2026, le Comité Social Territorial a émis, à l'unanimité, un avis favorable à cette mise à disposition de personnel.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres, décide de :

- Mettre à disposition le personnel de la commune de Saint Marcellin en Forez pour les besoins de fonctionnement du SIVU des Granges,
- Approuver la convention de mise à disposition de services,
- Autoriser le maire, ou son représentant, à la signer ainsi que tout document afférent à ce dossier.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME AU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SAINT-MARCELLIN-EN-FOREZ, LE 6 NOVEMBRE 2026

Le Maire,

Eric LARDON

Le Secrétaire de séance

Marie-Pierre SEON